



PROGRAMME

RENCONTRE TECHNIQUE

QUEL TRAITEMENT POUR LES DÉCHETS NON DANGEREUX EN ÎLE-DE-FRANCE ?

20 DÉCEMBRE 2018
14H30-17H00

Que deviennent les 10 millions de tonnes de déchets non dangereux gérés en Île-de-France ?

Depuis 2003, l'Ordif, département déchets de l'IAU îdF, en partenariat avec l'Ademe Île-de-France, **enquête tous les deux ans sur l'ensemble des installations** franciliennes recevant des déchets non dangereux.

L'Ordif présentera le **jeudi 20 décembre 2018 à 14 h 00** les derniers chiffres issus de cette enquête (tonnages traités et évolutions depuis 2006).

À cette occasion, deux focus seront proposés avec les acteurs de terrain :

- Dans un contexte où l'enfouissement doit légalement être réduit de moitié entre 2010 et 2025, quelles solutions de traitement mettre en place pour relever ce défi ?
- Quelles mesures prendre pour faire face aux difficultés de valorisation des mâchefers d'incinération ?

14H00: ACCUEIL CAFÉ

14H30: INTRODUCTION

- **Véronique COTÉ-MILLARD**, présidente de l'Ordif
- **Grégory FAUVEAU**, responsable du pôle économie circulaire et déchets, Ademe Île-de-France

Animation Helder DE OLIVEIRA, directeur de l'Ordif

14H15: ÉTAT DES LIEUX DU TRAITEMENT FRANCILIEN

- **Tonnages traités en 2015 et 2016, parc et capacités**
Blandine BARRAULT, chef de projet Traitement, Ordif
- **Quelles orientations du futur plan régional ?**
Hélène COLOMBINI, chargée de missions, Conseil régional d'Île-de-France

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

15H00: LES REFUS DE TRI :

COMMENT LES DÉTOURNER DE L'ENFOUISSEMENT

- **Situation du traitement des refus de tri franciliens**
Blandine BARRAULT, chef de projet Traitement, Ordif
Hélène COLOMBINI, chargée de missions, Conseil régional d'Île-de-France
- **Production de biométhane par pyrogazéification : atouts de la filière et perspectives de développement**
Cécile MOUSSET, chef de projet biométhane Île-de-France, GRDF
- **Les CSR, une nouvelle valorisation énergétique : quelles avancées ?**
Fabienne PIOTELAT, présidente Île-de-France, Fnadef

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

16H00: LES MÂCHEFERS : COMMENT INCITER À LEUR VALORISATION SUR NOTRE TERRITOIRE ?

- **Situation du traitement des mâchefers franciliens**
Blandine BARRAULT, chef de projet Traitement, Ordif
Hélène COLOMBINI, chargée de missions, Conseil régional d'Île-de-France
- **Mobiliser les collectivités pour prendre en charge leurs mâchefers**
Loïc MOREL, direction de la valorisation énergie et biodéchets, Sycatom (75)
- **La commercialisation des mâchefers**
Amaury CUDEVILLE, directeur du développement, Clamens

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

17H00: CLÔTURE



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX EN ÎLE-DE-FRANCE

REPÈRES

Tous les deux ans, l'Ordif, département déchets IAU îdF, enquête sur les installations de traitement de déchets non dangereux du territoire. La restitution intégrale de cette étude sera faite dans l'Atlas des installations de traitement de déchets d'Île-de-France en 2019.

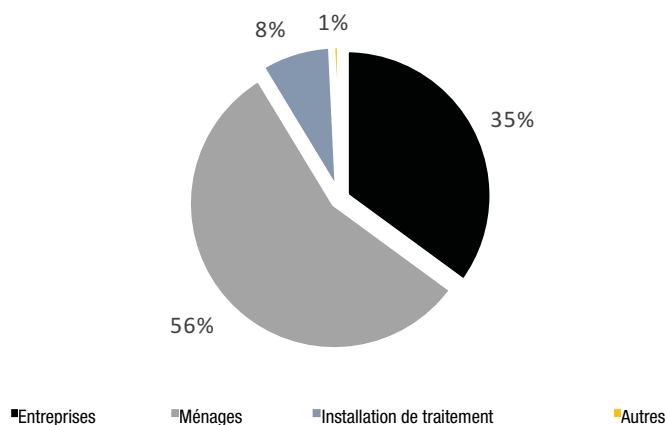
LA PRODUCTION DES DÉCHETS RÉSIDUELS : UN INDICATEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le code de l'environnement, dans sa rédaction issue de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte d'août 2015, définit les déchets résiduels comme les déchets non dangereux non inertes restant après valorisation sous forme matière, notamment organique. L'objectif légal peut se concrétiser par la mesure des quantités cumulées de déchets traités en incinération ou enfouissement. Cet indicateur peut être suivi chaque année depuis 2014.

En 2016, 6 301 009 tonnes de déchets non dangereux résiduels ont été traitées dans la région (ne sont pas inclus les tonnages de déchets résiduels franciliens traités hors Île-de-France, estimés à 320 000 tonnes pour l'année 2016).

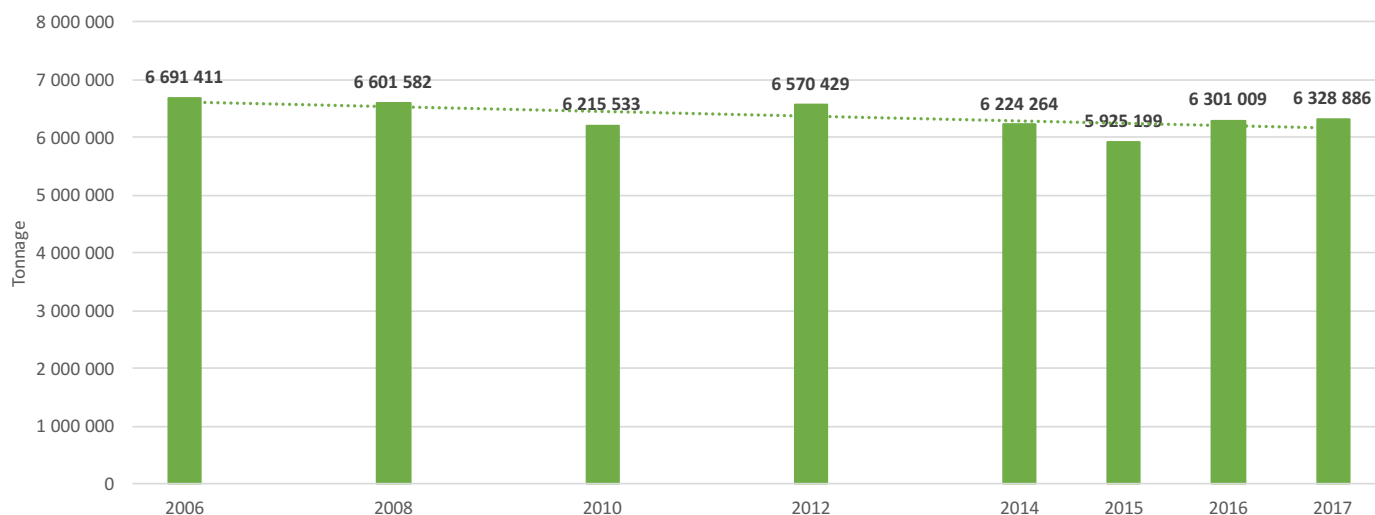
On observe une tendance globale à la diminution progressive des déchets résiduels traités jusqu'en 2015. La tendance semble s'inverser depuis.

Quantités et origines des déchets résiduels
6 301 009 t de déchets résiduels en 2016



© IAU îdF/Ordif 2018 IAU

Évolutions des déchets non dangereux résiduels des ménages et professionnels traités en UIDND et ISDND franciliennes depuis 2006



© IAU îdF/Ordif 2018 IAU

L'OBJECTIF LÉGAL DE RÉDUCTION DE L'ENFOUISSEMENT

Le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets introduit des objectifs de limitation des capacités de stockage de sorte que :

- « En 2020, la capacité annuelle d'élimination par stockage des déchets non dangereux non inertes ne soit pas supérieure à 70 % de la quantité des déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2010 » ;

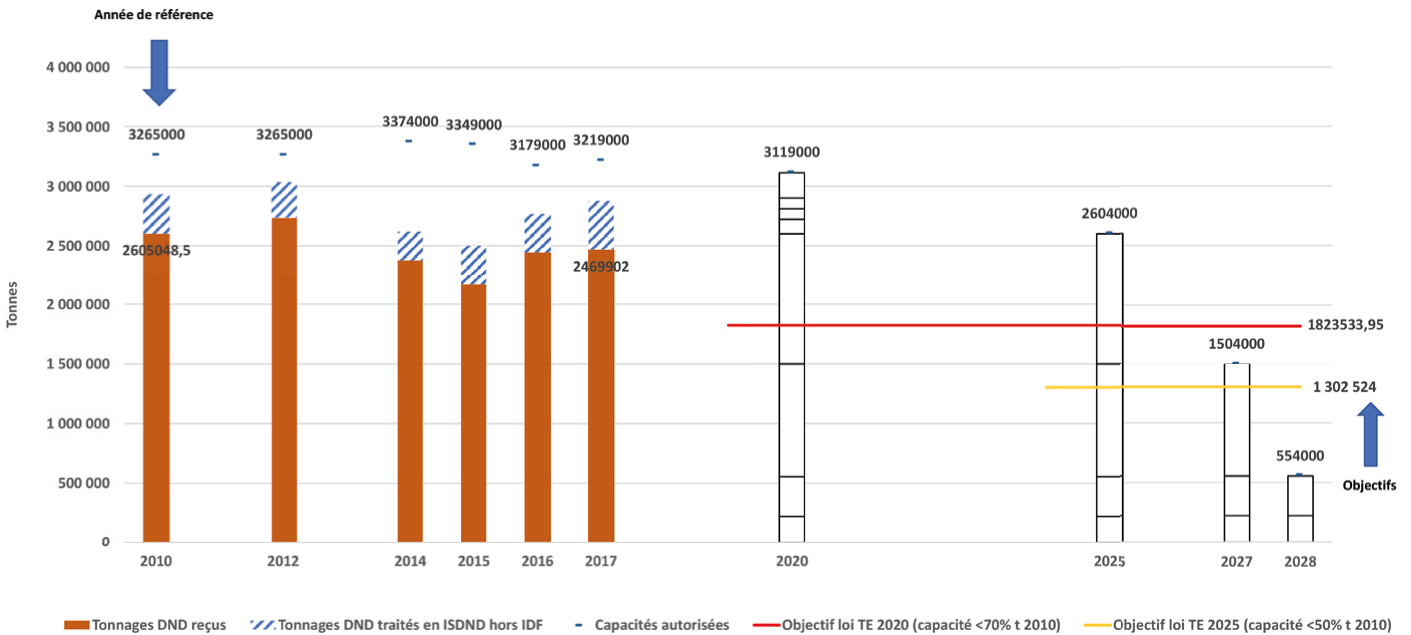
- « En 2025, la capacité annuelle d'élimination par stockage des déchets non dangereux non inertes ne soit pas supérieure à 50 % de la quantité des déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2010 ».

Le poids des déchets reçus en 2010 dans les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) franciliennes s'est élevé à 2 605 049 tonnes. Dès lors, la capacité annuelle totale des ISDND ne

devrait pas dépasser 1 823 534 tonnes en 2020 (70 % du tonnage 2010), et 1 302 524 tonnes en 2025 (50 % du tonnage 2010). Cependant, plusieurs arrêtés d'autorisation déjà délivrés s'étendent au-delà de ces échéances et maintiendront, pendant un temps, une capacité supérieure. L'objectif de 2020 ne pourrait être atteint qu'à l'année 2027, et l'objectif

de 2025 en 2028. Une possibilité pour parvenir à cet effet serait de diminuer les capacités annuelles tout en rallongeant les durées de vie des sites existants (maintenant ainsi leurs autorisations de tonnages totales). Ces modifications ont déjà eu lieu pour le site de Soignolles-en-Brie (77) par exemple, à la demande de son exploitant.

Projections des objectifs de la loi TE pour les ISDND



© IAU îdF/Ordif 2018 IAU

LES BIODÉCHETS « ALIMENTAIRES » (HORS DÉCHETS VERTS)

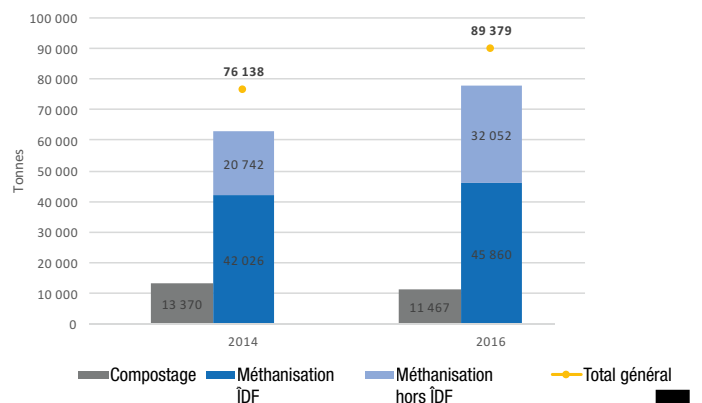
Selon l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement, « les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique ou, lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets pour en permettre la valorisation de la matière de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol ». Jusqu'en 2024, seuls les « gros producteurs » (>10 t/an) sont concernés : la grande distribution, la restauration ou l'industrie agroalimentaire. À partir de 2025, la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) demande à ce que le tri à la source des biodéchets soit généralisé à tous les producteurs (ménages, collectivités ou industriels) sans seuil minimal.

Les biodéchets (hors déchets verts) peuvent ne contenir que des déchets « alimentaires végétaux ». Ils sont traités principalement en compostage (comme à Saint-Ouen-l'Aumône (95). Ils peuvent aussi contenir des sous-produits animaux de catégorie 3 (SPA3). Les installations recevant ces derniers doivent également satisfaire à la réglementation sanitaire par l'obtention d'un agrément. En Île-de-France, seule l'usine de méthanisation d'Étampes (91) traitait en 2016 des biodéchets contenant des SPA3. Depuis, la plate-forme de compostage de Vert-le-Grand (91) a débuté leur traitement.

Les récents textes de loi et objectifs relatifs aux déchets organiques

ont eu pour conséquence l'augmentation de la collecte de ces déchets. Cependant, les capacités franciliennes de traitement des biodéchets SPA3 ne suffisant pas à ce jour, ces derniers doivent être traités, en méthanisation, hors Île-de-France. Nous assistons alors au développement des centres de transfert et de déconditionnement de ces déchets collectés majoritairement en zone centrale, afin d'assurer leur massification avant envoi vers les centres de traitement. Entre 2014 et 2016, un surcroît de 15 % de biodéchets « alimentaires » ont été collectés, soit environ 13 000 tonnes.

Destinations de traitements des biodéchets « alimentaires » avec ou sans SPA3



© IAU îdF/Ordif 2018 IAU

ENTREPRISES

ALLARD Amandine, Semardel
ASSENSI Marine, SVDU
BANAS Guillaume, Derichebourg Environnement
BELGHITH Ali, 1 001 savoirs
BOISSIEUX Thomas, Semavert
BONNAUD Stéphane, Veolia
BRICOUT Hervé, Eurovia IdF N
BRIERLEY Emma, Lafarge Holcim France
CABEL Guillaume, Sepur
CAMPOY François, Berim
CAUDART Nathalie, Veolia
CHANCYRIN Christèle, E3 Conseil
CHAPON Laurent, Sofrat PME
CHARBONNAUD Jean-Baptiste, 1993
CHOURAQUI Nordine, Cycleva
CIORA Vincent-Eric, Groupe Suez
CORD'HOMME Christophe, Cnim
DA SILVA Serge, Recygo
DE BONNIÈRES Matthieu, Green événements
DE JACQUELOT Harold, Ourry
DE KOUROCH Anne, bureau d'études
DE LABARRIERE Delphine,
Consortium Stade de France
DE PELLEGARS Bertrand, Tanaga-Energies
DENIS Benjamin, Fnade
DIA Sylvain, Cemex
FENIOUX Hélène, bureau d'étude
HUVELIN Bruno, fournisseur
et producteur graviers
LE GAC Herve, Terralia
MADALENO Elisabeth, Sarp
MANCHON Olivier, développeur de solutions d'IA
MESLIN Lucas, Startup Circular Wastes
MICHENAUD Estelle, EMTA
MOI Margaux, UpCycle
NAUDILLON Jonathan, entreprise adaptée,
de collecte et recyclage des déchets
NDJOULI Renée, Greenwego
NURY Laurent, Factoryz IDF
PEREIRA DA VALE Antoine, Recco Operations
PERRAUDIN Mathilde, Organeo
PERRIN Jerome, Love Your Waste
PFEMMERT Betty, Sepur
PRIAULT Cédrik, Veolia
PRIGENT Guillaume, Terralia
RAHARISOA Anita, Recyclivre
ROBERT Laurent, Suez RV Île-de-France
SIBILLE Caroline, Terra
TRIPPIER Alain, Sereho
VERRIER Julie, Trident Service
VITTOZ Claire, Setec Energie Environnement

ASSOCIATIONS

ALEXIS Mary, Alcadom
CONNAN Anne, Collectif 3R
DEREUX Thierry, France Nature Environnement
D'HOOP Guillaume, PikPik environnement
DUCOUT Dominique, FNE
DULONGPONT Lydie, Zéro Déchet Versailles
GAMBOA Vincent, Association Recycling Carbon
GATON MORETEAU Isabelle, www.compost13.fr
GIORBELLINA Catherine, France Nature
Environnement IDF
GUENARD Marion, ICLEI
HEGE Armelle, PikPik Environnement
JULLIEN Aline, Zéro Waste Paris
LOUIS Etienne, Collectif 3R

MARCHAL Edouard, Zero Waste France
MASCLE Camille, Zero Waste France
REBUFFAUD Mathilde, PikPik Environnement
SIRIEYS Auxane, PikPik Environnement

COLLECTIVITÉS

BOËL Benjamin, CD93
COUNIL Magali-Anne, Sivom Vallée de l'Yerres
et des Sénarts
DE PAMPÉLONNE Florence, Mairie de Meudon
et territoire GPSO
GUÉVEL Didier, citoyen
MARTIN Frédéric, Smetom de la Vallée du Loing
MARTINET Marie-Pierre, Syctom
MATTE Emmanuel, CD93
NALIN Agnès, Région Île-de-France
NAULEAU Luc, Sitomap
PERROT Jean Luc, Sivatru
WORMIT Jacqueline, Mairie de Paris

ACTEURS PUBLICS

BA Mohamedou, Ademe IDF
BERTHET David, Vois Navigables de France
BOURSIER Marie, Ademe IDF
CASEAU Olivier, DRIEE
FLORETTE Claire, Ademe IDF
GOMEZ Eric, BRGM
LIMOUZIN Carole, Ademe IDF
MALLET Emilie, Haropa Ports de Paris
MERY Jacques, Irstea
PETIT Jean-Pierre, Maaf
REGNIER Anne, Ministère Agriculture
SCHOENTJES-OLLIVIER Véronique,
Groupe La Poste
ZAMUNER Albert, Uned

AUTRES

ACERBI Christine, IAU Île-de-France
ARAKAZA Landry-Paterne, étudiant
ATTINI Hasna
AYIGBEDE Théophile, laboratoire de recherche
BARREIRO Sandrine, IAU Île-de-France
BITEMO Vanessa, Université de Cergy-Pontoise
BOISSIN Antonin, étudiant
BOUZIDI Tassadit, université Cergy-Pontoise
CHEREF Lydia, étudiante
DE SEVERAC Nicolas, université de Cergy-Pontoise
DECHAMPS Kilian, université de Cergy-Pontoise
FDOLE GOVINDIN Stéphane, particulier
FRANCONI Antoine,
collège des personnes qualifiées
GAMBERINI Giulietta, La Tribune
GOMEZ Eva, Environnement magazine
KARMOUH Nisrine, étudiante
LAURENCEAU Sylvain, CSTB
LEKS Anthony, université de Cergy-Pontoise
MBAYE Bocar, université Cergy-Pontoise
POIRET Andréa, étudiante
RASAMISON Mahenintsoa, étudiant
REYNAUD Pierre, université de Cergy-Pontoise
RICHARD Daniel, université Paris Diderot
RIGONI Pauline, université
SAMOUBEU Laurent, apprenti

ÉCO-ORGANISMES

DI FRAIA Sophie, ESR
SIMUNIC Jean-Paul, Citeo

CONTACT

Blandine BARRAULT

chef de projets Traitement
blandine.barrault@iau-idf.fr
Tél. 01 77 49 75 22

NOUVELLE PUBLICATION



PRENEZ DATE

28 mars 2019

Observatoire des coûts du service public
des déchets



ADRESSE

IAU île-de-France
15 rue Falguière - 75015 Paris
Tél. : 01 77 49 75 20
contact.ordif@iau-idf.fr